

lique du Cénacle, qui mesurait 44 mètres de long et 33 mètres de large, et était à trois nefs.

On a mis à jour, entre autres, un fragment de colonne de 2 mètres de long et 64 centimètres de diamètre. Ce fragment est semblable aux colonnes qui garnissent la basilique constantinienne de la Nativité.

De plus, on a trouvé de grosses pierres carrées qui proviennent probablement du mur de la troisième nef, où les auteurs anciens placent le sanctuaire de la Dormition de la Sainte-Vierge.

La *Voce della Verità* dit que cette découverte de la *Mater Ecclesiarum* sur le mont Sion sera saluée avec joie par toute la catholicité, puisque, après tant de siècles, on rentre en possession du lieu sacré où fut institué le sacrement de la très sainte Eucharistie.

#### L'origine du tutolement

Elle est toute révolutionnaire.

Ainsi que le rappelle le R. P. dom Chamard, ce fut dans la séance du 10 Brumaire (31 octobre 1793), huit mois après l'assassinat de Louis XVI, qu'un citoyen, nommé Naldec, présenta (*Moniteur*, XVIII, 314, 402) une pétition demandant « que tous les citoyens soient tenus, sous peine d'être réputés suspects et traités comme tels, de renoncer, dans les conversations et rapports de tout genre entre eux, à la formule mensongère, avillissante pour celui qui l'emploie et flatteuse pour celui auquel elle s'adresse, du *vous*, qui désigne plusieurs personnes, alors qu'il ne s'agit que d'un seul (*sic*), et qui est une faute de langage en même temps qu'une contravention formelle au principe de l'égalité en politique. »

Un député, Bazire, approuvant la pétition, proposa de rendre, par un décret, le tutoiement obligatoire.

La Convention se contenta de décréter que la pétition du citoyen Naldec serait insérée au *Bulletin des Lois*, avec une invitation pour tous les citoyens à s'y conformer.

Les membres du Comité du Salut public eux-mêmes n'y furent pas constamment fidèles dans leur correspondance.